



# CHARTRE RSE des entreprises du TRAMAF

## (Travaux Maritimes et Fluviaux)

Le TRAMAF veille au respect des engagements de la Charte par ses adhérents et demandera aux futurs adhérents de justifier de la compétence et des moyens pour y parvenir.

**Cible :** Chef d'entreprise

**Modalités de vérification de l'engagement de l'entreprise :** Le TRAMAF demandera à l'entreprise de lui fournir son rapport annuel RSE. Si l'entreprise ne produit pas de rapport annuel RSE, elle devra compléter un questionnaire RSE qui lui sera adressé par le TRAMAF tous les deux ans.

Le groupe de travail Charte RSE sera en charge de vérifier l'engagement des entreprises.

**JE M'ENGAGE...**

### GOVERNANCE

- ✓ A identifier avec mon équipe les enjeux RSE de l'entreprise et à les partager avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.
- ✓ A rédiger un plan d'actions avec des objectifs précis.
- ✓ A être à l'écoute des parties prenantes de l'entreprise et à intégrer autant que possible leurs attentes dans les plans d'actions.

### RELATIONS CONTRACTUELLES

- ✓ A promouvoir une relation de confiance durable avec nos clients.
- ✓ A partager avec nos co-traitants, sous-traitants et fournisseurs nos engagements RSE.
- ✓ A intégrer dans les offres des solutions innovantes sur les critères environnementaux, sociaux et sociétaux.
- ✓ A sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs aux situations pouvant représenter un risque éthique.

### SOCIAL

- ✓ A respecter le guide sécurité des travaux nautiques publié par le TRAMAF.
- ✓ A fixer des objectifs en matière de formation.

*Le TRAMAF propose un CQP de batteur de profilés métalliques et un CQP de Responsable d'équipe de battage pour valoriser les compétences des collaboratrices et collaborateurs.*

- ✓ A veiller à la qualité de vie des collaboratrices et collaborateurs.
- ✓ A lutter contre les discriminations.

### ENVIRONNEMENT

- ✓ A préserver les milieux aquatiques et à sensibiliser mes collaboratrices et collaborateurs aux comportements éco-responsables.
- ✓ A promouvoir l'économie circulaire en favorisant des solutions de recyclage de matériaux et de réduction des déchets. *Le TRAMAF encourage la valorisation des sédiments et a élaboré des fiches destinées aux maîtres d'ouvrage.*
- ✓ A éviter ou à réduire l'utilisation des ressources non renouvelables.
- ✓ A me fixer un objectif de réduction des émissions de GES et à mettre en place un plan d'action.

### ANCRAGE LOCAL

- ✓ A favoriser le tissu économique local.
- ✓ A créer et maintenir un climat de confiance avec les acteurs locaux.
- ✓ A réduire les nuisances générées par les chantiers.